

Rapport d'activité

2023

Syndicat Intercommunal Rhodanien de
Collecte et Traitement des Ordures Ménagères

6, ZA les Payots 26140 Andancette
04 75 03 87 87
<http://www.sirctom.fr> [http:// www.facebook.com/SIRCTOM](http://www.facebook.com/SIRCTOM)

Le Mot de la Présidente

Un rapport d'activité permet de résumer les services fournis aux utilisateurs par secteur d'activité en exposant brièvement les services offerts par le syndicat ainsi que les ressources humaines et techniques dont il dispose. Cependant, plus qu'une simple exigence administrative, ce rapport témoigne également de l'engagement du syndicat à sensibiliser à la problématique des déchets et au changement nécessaire de pratiques plus durables.

Le fonctionnement, les actions, les ressources ainsi que la quantité de déchets collectés et produits sont présentés dans ce document. Une synthèse financière de l'année écoulée y est également incluse.

Dans la perspective que le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas, le rapport présente toutes les initiatives de sensibilisation menées en 2023. Le SIRTOM s'efforce ainsi de servir au mieux la population tout en promouvant la réduction des déchets, avec les moyens dont il dispose.

Ce rapport est accessible à toute personne désirant le consulter et est transmis à titre informatif à l'ensemble des partenaires institutionnels du syndicat.

Nous espérons qu'il vous fournira une lecture enrichissante.



La présidente
du SIRTOM

Sommaire

| | |
|--|------------|
| SOMMAIRE | Page 3 |
| I - TERRITOIRE | Page 4-5 |
| II - COMPETENCES | Page 6 |
| III - FONCTIONNEMENT | |
| III.1 Conseil syndical | Page 7-8 |
| III.2 Bureau syndical | Page 9 |
| III.3 Exécutif | Page 9 |
| III.4 Délégués au SYTRAD | Page 10 |
| III.5 Commission d'appel d'offres | Page 10 |
| III.6 Les différentes commissions | Page 11 |
| III.7 Le personnel du SIRCTOM | Page 12-13 |
| IV - BILAN PAR SERVICE | Page 14 |
| IV.1 Les véhicules du SIRCTOM | Page 14 |
| IV.2 Le lavage des conteneurs | Page 14 |
| IV.3 La collecte des OMR | Page 15 |
| IV.4 Les collectes sélectives par PAV | Page 16-17 |
| IV.5 Les déchetteries | Page 18-21 |
| IV.6 Les opérations de sensibilisation | Page 22-23 |
| V – TONNAGES GLOBAUX | Page 23 |
| VI - COUTS DES SERVICES | Page 24 |
| VII - BUDGET | Page 25 |
| VII.1 Compte administratif 2023 | Page 25-28 |
| VII.2 Investissements 2023 | Page 28 |
| PERSPECTIVES | Page 29 |

I – TERRITOIRE

Le Syndicat Intercommunal Rhodanien de Collecte et Traitement des Ordures Ménagères existe depuis 1971 et se compose en 2023 de 46 communes regroupées au sein de 2 établissements intercommunaux (ARCHE Agglomération et la communauté de communes Porte de DrômArdèche). Le SIRCTOM affiche une population totale de 74 469 habitants (population DGF/source préfectorale à fin décembre 2023) réparties comme suit par commune :

Communauté de Communes Porte de DrômArdèche

Albon - 2043
Andance - 1253
Andancette - 1375
Anneyron - 4257
Arras-sur-Rhône - 569
Beausemblant - 1483
Champagne - 605
Châteauneuf-de-Galaure - 2455
Claveyson - 924
Eclassan - 1101
Epinouze - 1566
Fay-le-Clos - 188
Hauterives - 1999
Saint-Jean-de-Galaure - 1314
Lapeyrouse-Mornay - 1244
Laveyron - 1272
Le Grand-Serre - 1003
Lens-Lestang - 957
Manthes - 684
Moras-en-Valloire - 710
Ozon - 397
Peyraud - 518
Ponsas - 538
Ratières - 286
Saint-Avit - 346
Saint-Barthélémy-de-Vals - 1911
Saint-Etienne-de-Valoux - 302
Saint-Martin-d'Août - 416
Saint-Rambert-d'Albon - 6963
Saint-Sorlin-en-Valloire - 2340
Saint-Uze - 2145
Saint-Vallier - 4243
Sarras - 2314
Tersanne - 390

ARCHE Agglomération (Partie Hermitage)

Beaumont-Monteux - 1366
Chanos-Curson - 1193
Chantemerle-les-Blés - 1367
Crozes-Hermitage - 686
Erôme - 834
Gervans - 559
Larnage - 1103
La Roche-de-Glun - 3551
Mercuriol-Veaunes - 2901
Pont-de-l'Isère - 3680
Serves-sur-Rhône - 752
Tain-l'Hermitage - 6366

I - TERRITOIRE



II – COMPETENCES

En 2023, le SIRCTOM a assuré la gestion des déchets ménagers sur l'ensemble de son territoire. Il a pour ce faire maintenu les différents moyens mis en œuvre les années précédentes :

- Ramassage des OMR (Ordures Ménagères Résiduelles) selon la vitesse de remplissage des CSE/CE (Conteneur Semi Enterré / Conteneur Enterré) et selon le planning établi par le directeur technique tenant compte des besoins et des observations effectuées
- Collecte des produits recyclables (verre, corps plats et corps creux) déposés dans les PAV (Point d'Apport Volontaire) installés dans les îlots propreté. La direction technique a adapté les tournées pour tenir compte de la mise en œuvre de l'extension des consignes de tri et de l'impact progressif constaté au cours de l'année 2023. A noter que la collecte du verre assurée jusque là par un prestataire externe a été reprise en régie directe par le SIRCTOM au printemps 2023.
- Réception des encombrants (gravats, ferrailles, divers, déchets verts, etc.) assurée dans les 5 déchetteries implantées sur le territoire du syndicat. Acheminement vers les différents repreneurs par les chauffeurs du syndicat.
- Traitement des différents flux dans le cadre du transfert de compétence concédé au SYTRAD (pour les OMR et les recyclables collectés au niveau des PAV) ou par contrats de prestation de services (filiales en aval des déchetteries).



III – FONCTIONNEMENT

III.1. Conseil syndical

Le Conseil Syndical est l'instance plénière du SIRCTOM au sein de laquelle toutes les décisions importantes sont débattues et les délibérations prises. En application de l'article 6 des statuts syndicaux (« en application des dispositions de l'article L 5212-7 du Code Général des Collectivités Territoriales et à raison pour chaque collectivité d'un ou d'une délégué(e) et d'un ou d'une délégué (e) supplémentaire par fraction de 1 000 habitants - population municipale INSEE publiée au JO (Journal officiel) »).

Le Conseil Syndical à l'issue du renouvellement courant 2020 compte 69 titulaires, chacun disposant d'une voix lors du vote :

- Porte de Drom'Ardèche : 34 communes - 47 sièges,
- Arche Agglomération : 12 communes - 22 sièges.

Le Conseil Syndical a été convoqué 4 fois courant 2023 et s'est réuni 4 fois : les 3 février, 24 février, 30 juin et 13 décembre. L'ensemble des membres du conseil syndical a été renouvelé courant 2020 lors des élections municipales. Les délégués syndicaux issus des conseils municipaux sont élus pour 6 ans (installation du nouveau conseil le 17 septembre 2020).

En fin d'année 2023, le Conseil Syndical est composé de titulaires et autant de suppléants avec affectation nominative. L'assemblée est constituée comme suit ; les membres du bureau syndical sont désignés (*) :

TITULAIRE (47) / SUPPLÉANT (47)

• ARCHE AGGLOMERATION

Beaumont-Monteux : Michel BANC* / Luc TARDY

Chanos-Curson : Nicole MUCCHIELLI/ Céline DIAN

Chantemerle-les-Blés : Patrick GUICHARD / Jeanine LAIGNEAU

Crozes-Hermitage : Matthieu ROCHE/ Williams BERNE

Erome : Sandrine PEREIRA / René BILLON

Gervans : Jean Marc KEHRWILLER / Philippe MILAN

Larnage : Céline BELLE* / Emmanuelle MORCEL

La Roche de Glun : Michel GOUNON* / Richard BETTON

Frédéric GIRANTHON / Patrick DELHAUME Olivier VALETTE / Yolande HUSSON

Mercuroi-Veaunes : Michel BRUNET* / Véronique GRANGER Alain SANDON / Aline

PONSON, Alain FLEURET / Christophe FAURE

Pont-de-l'Isère : Pascal BIGI / Pascal BARGETON

Claude RENAUD / Patrick TOURET

Catherine CHOL-BERTRAND / Véronique METERY

Serves-sur-Rhône : Hubert TAVENARD / Cindy JULLIEN-PALETIER

Tain l'Hermitage : Emmanuel GUIRON / Jean-René BREYSSE / Guy CHOMEL / Gariné

SAUVAJON / Bernard MOULIN / Michelle SAUZET / Eric FAURE / Adrien BLAISE

Jean HERNANDEZ* / Anne-Isabelle COLOMER

III – FONCTIONNEMENT

COMMUNAUTE DE COMMUNES

ALBON
ANDANCE
ANDANCETTE
ANNEYRON

ARRAS
BEAUSEMBLANT
CHAMPAGNE
CHATEAUNEUF-DE-GALAURE
CLAVEYSON
ECLASSAN
EPINOUBE
FAY-LE-CLOS
HAUTERIVES
LA MOTTE-DE-GALAURE
LAPEYROUSE-MORNAY
LAVEYRON
LE GRAND-SERRE
LENS-LESTANG
MANTHES
MORAS-EN-VALLOIRE
MUREILS
JOZON
PEYRAUD
PONSA
RATIÈRES
SARRAS

ST-AVIT
ST-BARTHÉLÉMY-DE-VALS
ST-ETIENNE-DE-VALOUX
ST-MARTIN-D'AOUT
ST-RAMBERT-D'ALBON

ST-SORLIN-EN-VALLOIRE

ST-UZE

ST-VALLIER

TERSANNE

PORTE DE DROME ARDECHE

Pascal SERIGNE / Julien EUVRARD
Jocelyne SOUILLARD / Chantal FORCHERON
Virginie MEYRAND DELOCHE* / Frédéric CHENEVIER
Alain LACROIX* / Anthony RIGNOL
Pascale CLOUYE / Marie PLOU
Noelle CHARRON / Annick GARCIA / Christian CROS / Martine NOIR
Christophe MONTET / Cyril SARZIER
Hervé GIBOT / Guy CARCEL
Norbert MOULIN / Sylvie SONNIER
Diane VIGIER / Céline BLAIN
Jean-Loup DUPIN / Benjamin LEDUC
Stéphane TRACOL / Virginie VALETTE CHANOINE
Laurence LECLERCQ* / René CERAN
Claire LAFAURY / Virginie PERRENOT
François CHARRIN* / Laurent BRUNET
Laurence PEREZ* / Denis COURMONT
Nicole DURAND / Michel JOVANOVIC
Patrick RICHARD / Thierry BUISSON
Jérémy AGERON / Jérémy VALENCON
François FAURE* / Nadine BRUN
Gilles MORGUE / Lilian ROBIN
Aurélien FERLAY / Patrice REBOULLET
Jean-Marc ROZIER / Alain NOIR
Ludovic GARCIA / Laurent BROLLES
André BIENNIER* / Romain TEXIER
Jean-Luc ROUX / Lucie TROUILLET
Evelyne JAY / Marie-Pierre LACROIX
Claude BASTIN / Dominique MARIAUD
Danièle MALSERT / Isabelle GAMONDES
Gérard ROBERT / Gaëlle CIMINO
Josiane POMMARET / Ludwig MONTAGNE
Jean-Christophe GAMON / Christophe ORIOLO
Aline HEBERT / Françoise REBATTET
Gérard ORIOLO / Magali LERAT
Guillaume EPINAT* / Rose Marie CHAUTANT
Nicole CHAZE / Marie Hélène RIOLS
Louis FAYOLLE / Hervé BERTHON
Ludovic LACROIX / Yves CHAREYRE
Guillaume LUYTON* / Dominique ESCURE
Pauline GAILLARD / Thierry CLAVEL
Nadine COLLET / Samuel MACE
Pierre JOUVET / Stéphanie BRUNERIE
Patrice VIAL* / Cindy MAURICE
Michel DESCORMES* / Brigitte LACOUR
Jérôme CORNUD* / Anne Charlotte RAVIER
Sébastien MOUZ / Caroline CORTIER

III – FONCTIONNEMENT

III.2. Bureau syndical

Conformément à l'article L 5211.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Syndical a délégué une partie de ses attributions au Bureau Syndical. Ce dernier est composé de 12 membres auxquels il convient d'ajouter l'ensemble des membres de l'exécutif (soit au total 18 personnes).

Le bureau syndical s'est réuni 2 fois courant 2023 : les 26 avril et 15 novembre.

A chaque Conseil Syndical, la Présidente rend compte des décisions prises par le Bureau dans le cadre des délégations confiées

III.3. Exécutif

Se réunissant régulièrement, l'exécutif du SIRCTOM veille à la mise en œuvre des décisions prises par les organes délibérants (Conseils et Bureaux syndicaux). Fin 2023, il est constitué ainsi :

- Laurence PEREZ, Présidente,
- Michel BRUNET, 1er Vice-Président en charge des finances,
- François CHARRIN, 2e Vice-Président en charge de la communication,
- Guillaume LUYTON, 3e Vice-Président en charge des déchetteries,
- Michel DESCORMES, 4e Vice-Président en charge des matériels,
- Céline BELLE, 5ème Vice-Présidente en charge des relations avec les éco-organismes et de la réduction des déchets.



III – FONCTIONNEMENT

III.4. Délégués au SYTRAD

| Titulaires | Suppléants |
|--------------------|-------------------|
| PEREZ Laurence | ORIOLE Gérard |
| JOUVET Pierre | VIAL Patrice |
| CHARRIN François | FAURE François |
| FERLAY Aurélien | LACROIX Ludovic |
| BRUNET Michel | MUCCHIELLI Nicole |
| LUYTON Guillaume | BIENNIER André |
| GIRANTHON Frédéric | ROCHE Matthieu |

III.5. Commission d'appel d'offres

Elle est placée sous l'autorité de la Présidente du SIRCTOM et se compose de 5 membres titulaires : Michel BRUNET, Patrice VIAL, Jean-Marc ROZIER, Diane VIGIER et Céline BELLE, et de leurs suppléants respectifs Ludovic LACROIX, Jean-Marc KEHRWILLER, Jérémy AGERON, Aurélien FERLAY, Aline HEBERT.

Son rôle, après transposition des directives européennes de 2014, conformément au décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux Marchés Publics, a été fortement modifiée. Sa seule compétence est désormais l'attribution des marchés publics dont la valeur est égale ou supérieure au seuil européen.

La CAO peut se réunir en présence des représentants du Trésor Public, de la Direction Départementale de la Protection de la Population et de toute personne qualifiée dument invitée.

L'ensemble des consultations menées en 2023 est le suivant :

Numéro de marché - Objet du marché - Titulaire du marché

2023-01 – Achat d'un camion grue - Echinard et Faure
2023-02 - Achat camion de lavage - consultation reportée
2023-03 – contrats d'assurance - MMA-Groupama-ACL
2023-04 – pneumatiques PL - Drom'Pneus
2023-05 – Carburant – EDEN RED
2023-06 – Vêtements de travail – Ets Decoux

III – FONCTIONNEMENT

III.6. Les différentes commissions

Les missions confiées à chacune des commissions ont été définies par la Présidente et validées par l'exécutif. Les conseillers titulaires et suppléants peuvent y participer. Il a été créé 6 commissions :

La commission finances est présidée par Michel BRUNET et compte les délégués suivants : Patrice VIAL, Alain LACROIX, Danièle MALSERT, Jean-Marc ROZIER, Hervé GIBOT, Michel GOUNON, Guillaume EPINAT.

La commission Personnel présidée par Laurence PEREZ compte les délégués suivants : Patrice VIAL, Claude BASTIN, Jean-Marc ROZIER, Claire LAFAURY.

La commission Communication présidée par François CHARRIN compte comme déléguée : Laurence LECLERCQ.

La commission Déchetteries est présidée par Guillaume LUYTON et compte les délégués suivants : Gilles MORGUE, Jean-Loup DUPIN, Jocelyne SOUILLARD, Alain FLEURET, Claude BASTIN, Jérôme CORNUD, Sébastien MOUZ, Nicole CHAZE, Michel GOUNON.

La commission Matériels est présidée par Michel DESCORMES et n'a enregistré aucune inscription.

La commission Relations avec les éco-organismes et actions pour la réduction des déchets est présidée par Céline BELLE et compte les délégués suivants : Hubert TAVERNARD, Virginie MEYRAND-DELOCHE, Françoise REBATTET



III – FONCTIONNEMENT

III.7. Le personnel du SIRCTOM

Fin d'année 2023, le SIRCTOM comptait 36 postes (hors remplacements et renforts en CDD).



III – FONCTIONNEMENT

Bilan des formations

Chiffres clés de la formation du personnel du SIRCTOM en 2023 :

- Moyenne des formations/agent = 2,21 jours,
- Total des jours de formation : 79.50 jours,
- Coûts pédagogiques 16 870.80 € et frais annexes 2 406.42 € soit un total de 18 917.22 €.

Dont CDD : cout pédagogique : 5 812.50 €, frais annexes 907.70 €. Total 6 720.20€

Plus précisément,

- 88 heures dans le cadre du CPF (hors préparation concours/examens),
- 0 jours dans le cadre de préparation aux concours,
- 35 heures ont été effectuées dans le cadre de la Formation d'Intégration des catégories C,
- 0 jour dans le cadre professionnalisation 1er emploi,
- 472 heures dans le cadre de la professionnalisation tout au long de la vie,
- 0 jour dans le cadre du perfectionnement.

Concernant les agents intérimaires :

- 35 heures soit 5 jours dans le cadre de la professionnalisation,
- Coût pédagogique de 635.00 €, et sans frais annexes

Absentéisme

Le taux général (tout type d'absence et tout type de statut : fonctionnaire – CDI - CDD) est de 14.61 % (17.77 en 2022).

- 44 % des agents ont été absents 67 % en 2022
- 22 jours d'arrêt en Accident du Travail (rappel: 199 jours en 2022) Accident du travail concernant 3 agents
- Taux global hors Accident du travail : 14.33 % (15.36 en 2022)
- 00 jour de congé maternité (120 en 2022)
- 000 jours d'absence COVID
- 334 jours de CLM - congé longue maladie- (324 en 2022)

L'analyse de ces résultats doit permettre d'orienter les actions à mener en matière d'hygiène et sécurité, de prévention et d'information des agents.

IV - BILAN DES SERVICES OPERATIONNELS

IV. 1. Les véhicules du SIRCTOM

En 2023 le parc du SIRCTOM a continué d'évoluer et est donc ainsi constitué à la fin de l'année :

- COLLECTE SELECTIVE : 2 BOM grue
- TRANSFERT : 4 PL + 1 mulet
- COLLECTE GRUE OMR : 3 BOM grue + 2 PL polyvalents (OMR et CS)
- Remorques : 4 (notamment affectées au Transfert)
- LAVAGE : 1 PL équipé d'une berce + 1 VL équipé d'un nettoyeur HP

Pour information : la consommation globale sur l'exercice est de 261 655 litres de GO, pour un coût global de 479 686 € et 576 733 kms parcourus. A titre indicatif, le prix moyen du litre de GO sur l'année 2023 a été de 1.83 €.

IV. 2. Le lavage

Les opérations sont faites par la régie syndicale, avec une unité de lavage spécialisée qui arrive sur les ilots proprement à la suite du camion de collecte pour intervenir sur un conteneur vide. Le conteneur en acier est rentré dans la cellule de lavage pour y être soumis à un jet HP, aussi à l'intérieur qu'à l'extérieur. Les eaux sales sont contenues dans une cuve du camion. Le cuvelage béton est nettoyé à la lance par l'opérateur et les liquides présents en fonds de cuvelage aspirés par le camion : aucune pollution du milieu n'est à déplorer. Le camion a une autonomie de travail correspondant à 10 unités/jour. La campagne de lavage débute chaque année à la mi-mars.

Rappel : Depuis 2019, pour répondre aux nombreuses demandes d'un lavage accru, le SIRCTOM s'est doté d'un camion VL avec nettoyeur Haute Pression qui permet d'effectuer le lavage extérieur des conteneurs et PAV (notamment tambours et abords des ilots) environ 3 fois/an en complément du lavage réalisé par la berce PL 1fois/an. Il permet également de répondre aux sollicitations exceptionnelles beaucoup plus rapidement.



IV - BILAN DES SERVICES OPERATIONNELS

IV. 3. La collecte des ordures ménagères résiduelles

En fin d'année 2023 le syndicat dénombre 730 conteneurs OMR (Ordures Ménagères Résiduelles) (CSE et CE) et collecte 13 860.78 tonnes (rappel 2021 : 14 208.35).

Pour information la collecte nécessite l'équivalent de 15 jours de travail/ semaine, en postes cumulés, dont 2 tournées sont assurées en 2ème poste (12h -19h).

Les ordures ménagères collectées sur le SIRCTOM ont été livrées au CVO (Centre de Valorisation Organique) de St Barthélémy de Vals dont l'exploitation est assurée par le prestataire désigné du SYTRAD.

En 2023, le SIRCTOM a généré 186.12 kg d'OMR/hab./an (rappel 2022 : 191.95 kg/hab.).

La production d'OMR est ainsi en baisse de 2.44 % par rapport à l'année 2022, alors même que la population de référence du SIRCTOM croit de + 0.39 %.



IV - BILAN DES SERVICES OPERATIONNELS

IV. 4. Les collectes sélectives - Points d'Apport Volontaire (PAV)

Depuis 1997, le SIRCTOM a mis en place des Points d'Apports Volontaires (PAV) sur lesquels ont été placés 3 colonnes différentes pour la récupération des matériaux :

- Papiers et cartons également dénommés « corps plats »,
- Emballages plastique et métallique, autrement appelés « corps creux »,
- Emballages en verre.

Le SIRCTOM effectue l'enlèvement des corps plats et corps creux ; la prestation relative au verre est confiée à une entreprise privée SAS GUERIN.

La régie syndicale intervient avec des camions assurant la compaction des recyclables : cela permet d'économiser des trajets vers le centre de tri situé à Portes-lès-Valence.

Deux chauffeurs (outre 1 remplaçant) titulaires de l'attestation « grue auxiliaire » obligatoire et du CACES grue (habilitation professionnelle non obligatoire en FPT) assurent ce service 5 jours par semaine (journée de travail de 7 heures, à partir de 4 heures du matin).

Les colonnes d'apport volontaire sont vidées selon un planning fixe, qui intègre 1 passage toutes les semaines pour la majorité des sites. Ceux étant plus utilisés sont collectés toutes les semaines voire après demande des communes.

920 unités aériennes de 3 ou 4 m³ sont opérationnelles sur le territoire syndical :

- 320 unités pour la collecte des corps plats
- 320 unités pour la collecte des corps creux
- 320 unités pour la collecte du verre

Pour rappel, le réseau de PAV sélectifs est une base fondamentale dans la définition du maillage du territoire dans le cadre des îlots propreté ; l'objectif final étant que tous les îlots propreté offrent des équipements pour les 4 flux (OMR/ verre/ corps creux/ corps plats).

En 2023, les camions de collecte sélective ont ramassé sur les PAV (hors déchetteries) :

- 2593.00 tonnes de verre (prestation assurée depuis avril 2023 en régie) - en 2022 : 2612.66 soit - 0.75 %
- 2608.58 tonnes de « corps plats » (régie syndicale), en 2022 : 2984 T 82 soit - 12.60 %
- 948.62 tonnes de « corps creux » (régie syndicale), en 2022 : 880 T 62 soit + 7.72 %

IV - BILAN DES SERVICES OPERATIONNELS

Papiers-cartons (corps plats)

2608,58 tonnes sont collectées en 2023 entre les prestations assurées sur les P.A.V. et les bennes de déchetteries. Cela conduit donc à un ratio de 35.03 kg/habitant : ratio en nette baisse par rapport à 2022 (40.32 kg/hab)

Ces matériaux sont livrés au Centre de Tri du SYTRAD (à Portes les Valence) pour y être triés et conditionnés avant valorisation dans les différentes filières de recyclage.

Sur l'année 2023, la valorisation des corps plats est assurée par :

- « Journaux-magazines » : UPM - Chapelle d'Arblay (usines principalement en Allemagne),
- « Cartonnettes & gros cartons », issus des colonnes d'apport volontaire ou des bennes de déchetteries : SAICA Paper Champlain à Laveyron.

Emballages plastique et métallique (corps creux)

948.62 tonnes ont été collectées sur les P.A.V. et les colonnes installées sur les 5 déchetteries, soit + 7.72 % par rapport à 2022

Cela représente un ratio de 12.82 kg/habitant. (En 2022 : 11.90 kg/hab).

Ces matériaux sont livrés au Centre de Tri du SYTRAD (à Portes les Valence, 26) qui les trie et les conditionne afin de permettre une valorisation dans les différentes filières de recyclage indiquées par Eco Emballages :

- Acier : GDE - Portes les Valence (qui expédie vers des aciéries en France et Espagne),
- Aluminium : Cornec - 77 Région Parisienne (puis des fonderies en Europe),
- Briques alimentaires : Val'Aura - France (pour valorisation en papeteries espagnoles),
- P.E.T.(Poly éthylène) clair : APPE (Côte d'Or) pour recyclage chez Fresco - Margès 26,
- P.E.T. foncé : Freudenberg Politec (Colmar 68)
- PEHD (Poly Ethylène Haute Densité) : MPB qui les régénère dans l'Ain.
- JRM : NORSKE SKOG (Vosges)

Verre

2593 tonnes ont été collectées sur les P.A.V. et les colonnes installées sur les déchetteries, soit un ratio de 35.03 Kg/habitant. La collecte sélective de ce flux recyclable fluctue très modérément depuis 2020. (2022 : 35,30 kg/hab).

Cette collecte est effectuée depuis avril 2023 en régie directe.

Le gisement collecté dans les colonnes d'apport volontaire est directement acheminé vers l'usine de traitement de St Romain le Puy (42) pour y être mis en conformité avec les usines verrières voisines.



FETE DU PRINTEMPS A ANNYERON -2023

IV - BILAN DES SERVICES OPERATIONNELS

IV.5. Déchetteries1

Pour mémoire les 5 déchetteries du SIRCTOM sont situées, pour le département de la Drôme à : Andancette, Châteauneuf-de-Galaure, MercuroI-Veaudes, Saint-Sorlin-en-Valloire et à Sarras pour l'Ardèche. Toutes ces déchetteries sont ouvertes aux particuliers. Cependant, seules les déchetteries de MercuroI-Veaudes, Saint-Sorlin-en-Valloire et Andancette sont accessibles aux professionnels. En effet, les déchetteries de Sarras et Châteauneuf-de-Galaure sont désormais réservées aux particuliers seulement.

Le SIRCTOM, via une convention passée avec ARCHE Agglomération, accueille à la déchetterie de Sarras les populations des communes de Sécheras, Vion, Saint-Jean-de-Muzols, Etables, Lempis et Cheminas.

Ce sont ainsi 8 à 12 agents qui assurent l'accueil en déchetteries, selon la saison et la fréquentation des usagers. Les horaires d'ouverture des déchetteries, mis en place en 2014, du lundi au samedi inclus :

- 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 18h00 en été
- 9h00 à 12h00 et de 13h15 à 17h00 en hiver.

Les horaires évoluent selon les dates nationales du changement d'horaire « hiver/été ».

Toutes les déchetteries accueillent les particuliers et les artisans qui peuvent déposer les matériaux suivants : papier-cartons, déchets ménagers spéciaux (pour les seuls particuliers), déchets verts, gravats, bois, métaux et déchets électriques et électroménagers, pneumatiques, batteries, déchets divers (« tout-venant »), huile de vidange, cartouches d'imprimantes et néons usagés dans des bennes ou autres réceptacles prévus à cet effet.

Les professionnels acquittent une redevance semestrielle dont la tarification évolue chaque année selon la volonté et les besoins financiers du syndicat.

Tous les usagers doivent se présenter munis d'une carte d'entrée délivrée par le SIRCTOM :

- Soit par l'intermédiaire des Mairies pour les particuliers, sur présentation d'un justificatif de domicile,
- Soit directement au siège du SIRCTOM à Andancette sur présentation d'une pièce attestant des références de SIRET pour les professionnels. Démarche possible également par courrier adressé au siège ou via le site INTERNET du SIRCTOM.

Quatre camions spécialement équipés d'un bras hydraulique assurent l'enlèvement et le transport des bennes des différents matériaux vers les filières de traitement adéquates : plateforme de compostage pour les déchets verts, récupérateurs de métaux, Centre de Tri du SYTRAD pour les cartons, entreprises de Travaux Publics pour les gravats.

IV - BILAN DES SERVICES OPERATIONNELS

Amiante

Le SIRCTOM continue de réceptionner les déchets en amiante lié sur 2 de ses 5 déchetteries : Mercuriol et Sarraz, le samedi en alternance sur chacun de ces 2 sites.
Les dépôts sont limités à 10 plaques / apport quotidien :

Collecte en 2023 : 68.30 (pour rappel 2022 65.80 tonnes réceptionnées sur l'ensemble des 5 déchetteries).

Rappel: une participation financière modique est demandée aux usagers déposant de l'amiante (15 euros). Cette évolution voulue par le nouvel exécutif est destinée principalement à sensibiliser le public à la dangerosité du produit. En contrepartie de cette participation, le SIRCTOM remet à chaque déposant un kit de protection composé d'une combinaison, d'un masque, de sur-bottes, de gants...et d'un rouleau de film plastique pour emballer les déchets.

Matériaux divers

20 118 tonnes ont été réceptionnées sur les 5 sites en 2023 (tous matériaux confondus hors toner d'impression, capsules et tubes néon), soit une légère hausse de 1.39 % par rapport à 2022.

A noter que si les métaux et papiers/cartons occasionnent des recettes, pour autant le montant reversé au SIRCTOM ne permet pas de couvrir les frais occasionnés par la réception, le transport et le traitement nécessaire avant recyclage des produits.



IV - BILAN DES SERVICES OPERATIONNELS

Récapitulatif des tonnages par matériau (en tonne)

| NATURE DU DECHET | TONNAGE 2022 | TONNAGE 2023 |
|-------------------------------|--------------|------------------|
| <i>Métaux</i> | 1072.37 | 1142.56 |
| <i>Bois</i> | 2582.74 | 2665.63 |
| <i>Divers</i> | 4307.12 | 4180.12 |
| <i>Végétaux</i> | 4427.26 | 4829.04 |
| <i>Gravats</i> | 6120.54 | 5790.49 |
| <i>Cartons</i> | 988.145 | 997.04 |
| <i>Batteries</i> | 18.43 | 18.47 |
| <i>Huiles usées</i> | - | - |
| <i>DDM</i> | 42.47 | 46.935 |
| <i>Piles usagées</i> | 7.86 | 8.5 |
| <i>Pneumatiques</i> | 8.78 | 0 |
| <i>Polystyrène (big bags)</i> | 193 | Non connu |
| <i>Gaz (bouteilles)</i> | 261 | - |
| <i>Eco mobilier</i> | 1909 | 1900 |
| <i>Eco système</i> | 810.5 | 835 |
| <i>Aliapur</i> | 45 | 35.8 |
| <i>PE PP</i> | 130.861 | 174.56 |
| <i>Amiante</i> | 65.8 | 68.3 |
| <i>Placo</i> | 205.26 | 139.52 |
| | | |

Fréquentation

Le système de contrôle opérationnel pour les 5 déchetteries permet de connaître la répartition de la fréquentation des sites :

| | Professionnels | Particuliers | Total général |
|-------------------|-----------------------------------|--------------|---|
| Année 2022 | 6623 | 121 775 | 128 398 |
| Année 2023 | 8521 + collectivités : 3867 | 143232 | 151 753 + collectivités : 3867 |

IV - BILAN DES SERVICES OPERATIONNELS

Rouleau compacteur

Depuis septembre 2018, le SIRCTOM utilise un rouleau compacteur destiné à optimiser les rotations des camions bennes du secteur Transfert.

Courant 2020, le conseil syndical a validé l'achat d'un deuxième rouleau qui est stationné à la déchetterie de Mercurol-Veaunes, optimisant ainsi le remplissage des bennes et économisant au compacteur mobile des allers-retours dans le sud du territoire.

Prestataires

| | |
|---|--|
| Déchets verts | BIO VALOR (Pont de l'Isère) Beauséjour, 26600 Pont-de-l'Isère |
| Déchets verts broyés d'Andancette | CVO - Saint Barthélémy de Valls |
| Encombrants | Arc en Ciel Recyclage (Beaurepaire) Rue Agutte Sambat, 38270 Beaurepaire |
| Métaux | Andancette/Sarras/ SSV : Recyclage 26 - Beausembiant CdG / Mercurol : Nego Métal - Romans |
| Bois secteur Nord (SSV/ Sarras/ Andancette) | Arc en Ciel Recyclage (Beaurepaire) Rue Agutte Sambat, 38270 Beaurepaire |
| Bois secteur Sud (CdG / Mercurol) | Valorsol (Mondy) Quartier Mondy, BP 84, 26300 Bourg-de-Péage |
| Gravats secteur Nord (Mercurol/ Sarras/ Andancette) | Delmonico Dorel (Albon) Vermenas, 26140 Albon |
| Gravats secteur Sud (CdG / SSV) | Arc en Ciel Recyclage (Beaurepaire) Rue Agutte Sambat, 38270 Beaurepaire |

IV - BILAN DES SERVICES OPERATIONNELS

IV. 6. Opérations de sensibilisation

- Interventions scolaires

65 classes ont bénéficié d'une intervention de nos ambassadrices du tri (à raison de 2 par classe). Cela représente 1418 élèves sensibilisés. Pour rappel, en 2022 85 classes ont bénéficié d'une intervention.

Les séances sont axées sur le temps de dégradation du déchet, la présentation des consignes de tri, l'intérêt du recyclage, le compostage, la notion de matière première, les pistes pour créer moins de déchets et mieux consommer, les alternatives à la production des déchets et les 5R (Refuser, Réduire, Réutiliser, Recycler, Rendre à la Terre).

- Autres interventions

Le SIRCTOM est intervenu tout au long de l'année sur diverses manifestations : fête de la biodiversité à Châteauneuf de Galaure, fête du printemps à Anneyron, « faites de l'environnement » au lac de Champos, mois des familles à Tain l'Hermitage, portes ouvertes COHEVA à Andance.

D'autres interventions ont été menées par nos ADT : rencontre avec les professionnels du tourisme, intervention au club de basket de Saint Vallier, intervention à la maison des collines à Hauterives.



- Journée Portes Ouvertes

En septembre 2023 journée Portes Ouvertes du SIRCTOM.

Au programme : des visites de la déchetterie, des démonstrations de matériel, la présence de La Teppe, de Tremplin Horizon, de Kangoo couches et de l'entreprise Stiloop pour sensibiliser à la réduction des déchets, au réemploi... Cette journée était l'opportunité pour les habitants de mieux connaître le travail du syndicat tout en étant sensibilisé au compostage et à la réduction des déchets.

Présence numérique
Le SIRCTOM est resté présent via son site web et sa page Facebook créée en 2020. La présence du syndicat sur ce réseau social a pour but de diffuser des informations sur l'actualité du syndicat, le tri, le devenir des déchets, les gestes zéro déchet, les éco-organismes partenaires du syndicat, etc.
Fin 2023 le SIRCTOM a choisi de contractualiser avec une entreprise spécialisée (ICESI) dans le but de professionnaliser son image et de dynamiser sa communication : nouveau site Internet, présence sur Instagram entre autres ...

- Compostage individuel

Des sessions de formation avec distribution de composteurs aux participants ont été organisées tout au long de l'année. Ces formations sont offertes par le syndicat à la demande des communes souvent sous l'impulsion des usagers.

Au total 21 sessions ont permis d'équiper environ 750 foyers au cours de l'année 2023.

SIRCTOM

PORTES OUVERTES 2023



SAMEDI 30 SEPTEMBRE
9H - 14H À ANDANCETTE

Avec la présence de

L'association Compost et Territoire,
la ressourcerie Tremplin, L'Institut La Teppe,
Aude Boisadan (mécanicienne cycles),
L'atelier Stiloop et Kangoo couches.

» VISITES ET DÉMONSTRATIONS

Découvrez la déchetterie d'Andancette autrement et nos divers camions en action avec nos agents !

» JEU CONCOURS

A gagner : SodaStream et yaourtière.

» DISTRIBUTION DE COMPOST ET BROYAT

Pensez à apporter vos contenants !

» FORMATION ET COMPOSTEUR OFFERTS

Rendez-vous à 10h et à 11h pour une formation de 45min puis repartez avec un composteur d'extérieur.
Sur inscription via un lien sur notre page Facebook.

» STANDS / ATELIERS

- Réparation de vélos et petits appareils !
- Prêt de couches lavables et broyeur à végétaux.
- Jardinage au naturel et faune du compost.
- Recyclage de plastique en direct.
- Ressourcerie et Matériauthèque du territoire.



SIRCTOM : 6 Z.A. Les Payots, 26140 Andancette 04 75 03 87 87

IV - BILAN DES SERVICES OPERATIONNELS

- Compostage partagé

L'année 2023 a permis d'équiper 11 sites de compostage.

Ce résultat encourageant demande cependant à être amplifié

Il est rappelé que ce projet est mené par le syndicat avec le soutien de l'association Compost et Territoire.

- Broyage des déchets verts

En 2023, le SIRCTOM a enregistré 97 prêts de broyeur à végétaux thermique sur son territoire. Les particuliers empruntant les broyeurs viennent principalement des communes du nord du territoire, et plus précisément à proximité d'Andancette, siège du SIRCTOM et lieu du prêt, qui bénéficient majoritairement de cette action de réduction des déchets.

Bien que les tonnages évités en déchetterie et valorisés in situ soient difficilement quantifiables, il demeure que le prêt de broyeurs reste une initiative réduisant le volume de déchets en déchetterie. De plus, le nombre de prêt note un intérêt grandissant pour la valorisation des déchets verts, à travers le compostage et le paillage.

Pour rappel, le SIRCTOM prête pour 48h et aide à l'acquisition de broyeurs à végétaux pour les particuliers du territoire. Les coacquéreurs résidant sur le territoire peuvent bénéficier d'une aide financière de 25% à 40% pour un achat groupé d'un broyeur à végétaux thermique sur présentation de pièces justificatives.

V - TONNAGES GLOBAUX

L'évolution des tonnages (exprimée en kg/habitant/an) est récapitulée ci-dessous.

| ANNEE Collecte | 2023 | 2022 | 2021 | 2020 | 2019 | 2018 |
|---------------------------------------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|
| Population DGF considérée Au 31/12 | 74469 | 74020 | 73729 | 73534 | 72952 | 72410 |
| OMr | 186.22 | 191.95 | 194.97 | 192.55 | 192.18 | 192.92 |
| Collecte sélective (3 flux confondus) | 82.56 | 71.94 | 71.89 | 70.53 | 70.30 | 69.27 |
| Déchetteries | 271.79 | 268.08 | 330.42 | 317.75 | 360.46 | 336.41 |
| TOTAL / collectes | 540.57 | 531.97 | 597.27 | 580.83 | 622.94 | 598.61 |

VI - COUT DES SERVICES

La participation financière demandée aux collectivités adhérentes est basée sur :

- La conteneurisation (volume en place)
- La collecte OM (maintien des paramètres (temps passé et population pondérée par fréquence de collecte) constatés en 2010)
- Les autres prestations : collecte sélective, déchetteries, frais de structure (population)
- le traitement effectué par le SYTRAD (population SIRCTOM et cout SYTRAD)

Le compte administratif 2022 permet de faire état d'un coût net (dépenses – recettes hors participation) de service à hauteur de 84,50 €/habitant. La répartition peut être présentée ainsi :

| | €/habitant | €/tonne | €/an |
|--------------------|--------------|--------------------------------------|---------------------|
| Administration | 9.60 | 18.26 (sur 39 131.94 tonnes) | 714 561.00 |
| Traitement | 38.45 | 73.12 (sur 39 131.94 tonnes) | 2 861 430.00 |
| Collecte sélective | 5.57 | 67.41 (sur 6 150.20 tonnes) | 414 598.00 |
| Déchetteries | 13.41 | 49.60 (sur 20 118.00 tonnes) | 997 966.00 |
| Maintenance | 1.63 | 8.73 (sur 20 118.00 tonnes) | 121 004.00 |
| Collecte OM | 16.91 | 90.84 (sur 13 860.78 tonnes) | 1 259 080.00 |
| TOTAL | 85.57 | 154.32 (sur 39 131.94 tonnes) | 6 368 639.00 |

Coût par habitant en hausse de 1.27 % par rapport à l'exercice 2021 (- 7.49% en2022).

Coût à la tonne en hausse de + 5.46 %.

Constat identique à celui dressé les années précédentes près de 45 % des dépenses sont imputables aux traitements des déchets (OM, collectes sélectives et flux de déchetteries confondus), activité que le SIRCTOM n'exerce plus directement car :

- La compétence a été transférée au SYTRAD pour les flux « OMR » et « recyclables » collectés au niveau des points d'apport volontaire
- Les déchets réceptionnés en déchetteries sont confiés à des prestataires de service retenus à l'issue des procédures de consultation.

VII. BUDGET 2023

VII.1. Le compte administratif 2023

FONCTIONNEMENT

Dépenses totales : 10 390 608 €.

·Augmentation des dépenses à caractère général (chapitre 011) + 11.90 %/2022.
Principaux postes : carburant, entretien du parc PL, et le traitement des divers flux.

·Chapitre 012- charges de personnels. + 7.72/CA2022
Hausse s'expliquant au recours important à l'intérim pour assurer la continuité du service et pallier l'absentéisme.

A noter toutefois pour moduler ce chiffre l'encaissement de 45 000 € d'atténuation de charges salariales (remboursement de la part de notre assureur).

·Charges SYTRAD (traitement). Sans surprise le montant prévisionnel étant connu lors de l'élaboration du budget.

·Charges d'emprunt en baisse constante (pas d'emprunt depuis 2016).

Recettes totales : 12 023 151 €.

La clôture de l'exercice permet de dégager un excédent brut de 1 632 452 €. (
Le résultat 2023 résulte de plusieurs facteurs :

- La reprise de l'excédent 2022 : 1 361 030 €
- La valorisation des produits via le SYTRAD : + 200 000.00 €
- La redevance en ilots : + 20 000.00 €
- Participation des éco-organismes : + 260 000.00 €

A noter des recettes de fonctionnement stables, hors reprise des excédents.

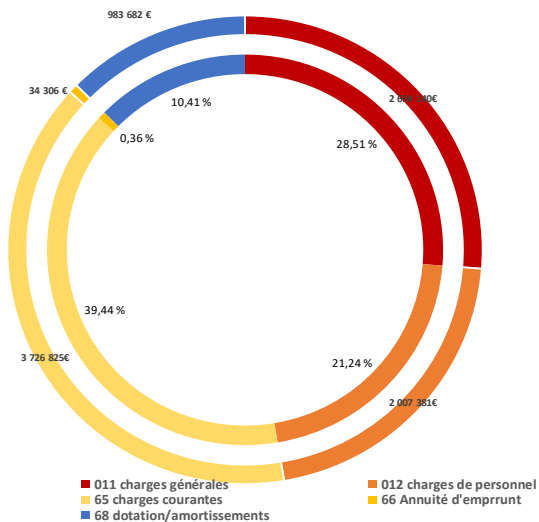
Le résultat 2023 conforte celui enregistré en 2022 en préservant un excédent brut sensiblement égal à celui de 2022.

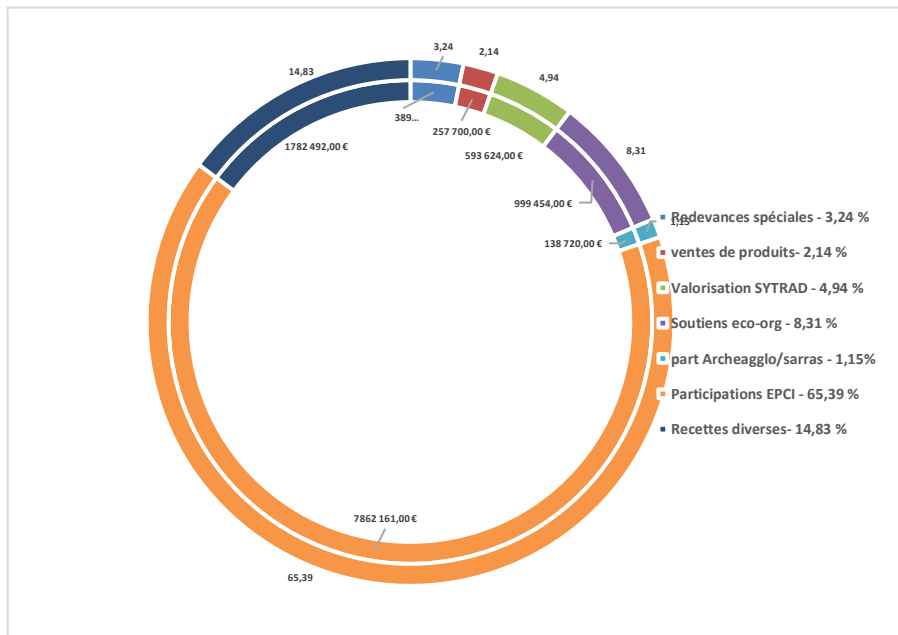
A noter également que sur les 4 derniers exercices (2020 à 2023) le poids financier des participations des EPCI au sein des recettes du syndicat baisse sensiblement :

- CA 2020 : 78.50 %
- CA 2021 : 73.55 %
- CA 2022 : 70.57 %
- CA 2023 : 65.39 %

VII. BUDGET 2023

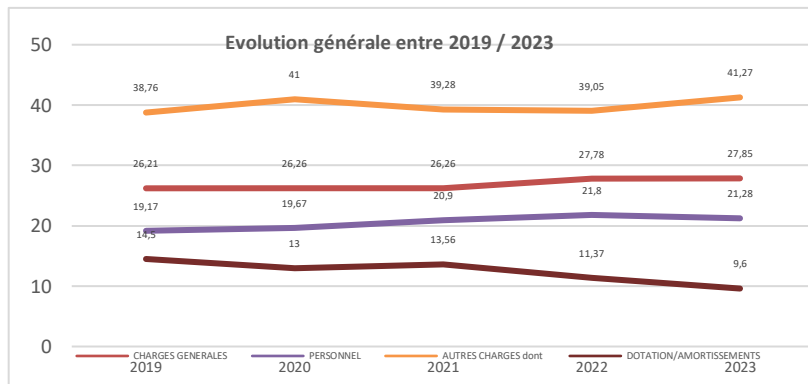
COMPTE ADMINISTRATIF 2023 – DEPENSES DE FONCTIONNEMENT





COMPTE ADMINISTRATIF 2023 – RECETTES DE FONCTIONNEMENT

VII. BUDGET 2023



Principaux investissements en 2023

- Dette en capital : 443 340.00 €
- Amortissement/subventions : 33 700,00 €
- Matériels informatiques : 62340.00 €
- Bennes ST : 28 900,00 €
- Ilots propreté : 117 016.00 €
- PAV 58 606,00 €
- Acquisition PL (Transfert, BOM, tracteur) : 1 133 160.00 €
- Matériels d'exploitation : 7 721.00 €
- Travaux en déchetteries : 397 138.00 €
- Travaux au siège : 13 544,00 €

Investissements financés par le SIRCTOM sur fonds propres
(Aucun recours à l'emprunt).

PERSPECTIVES

Le SIRCTOM poursuit le renouvellement du parc PL, outil indispensable au bon fonctionnement du service de collecte afin d'accomplir les missions qui lui sont dédiées.

Le SIRCTOM a la volonté d'améliorer sa communication globale tant auprès des collectivités, des usagers, que des partenaires publics afin de faire connaître ses missions, les outils dont il dispose et de promouvoir la réduction des déchets par la mise en œuvre de pratiques éco-responsables.

Il est utile de rappeler que le SIRCTOM adhère au projet de territoire UNI'D initié par le SYTRAD et destiné à uniformiser et densifier les actions dans le cadre d'un développement durable (réduction des déchets, valorisation, réemploi, réduction du gaspillage, communication ...).
Projets et priorités : Afin de préparer au mieux l'échéance réglementaire du 1er janvier 2024 du tri à la source des biodéchets, le SIRCTOM a lancé une grande campagne de sensibilisation au compostage, collectif ou individuel afin de réduire le poids des OMr et donc le coût du traitement. De même, l'incitation à conserver les déchets verts (branchages notamment) sur place plutôt que de les amener dans nos déchetteries, a débuté par le prêt gracieux de broyeurs à végétaux. L'utilisation sous forme de paillage, compost, litière sera promue.
Ces différentes actions sont et resteront prioritaires tout au long du mandat en cours.

Conclusion

- Participer activement à une collecte sélective des déchets et utiliser les déchetteries, le compostage permet de limiter l'augmentation du prix de l'élimination dans sa globalité.
- Maîtriser le coût des prestations assurées en régie directe par le syndicat (collecte OMr, déchetteries, collecte sélective).
- Communiquer, informer, alerter les usagers sur la nécessité d'améliorer le geste de tri, de réduire la production de déchets, d'utiliser le compostage et autres « astuces » distillées tout au long de l'année par le SIRCTOM, et enfin de respecter l'environnement en adoptant un comportement éco – citoyen.